



Belgian Open Races - Zolder

16 Mars 2013

Dernière édition le 18/02/2013

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Définition de l'épreuve.

Le « Belgian Open Races » a le statut d'épreuve OPEN.

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes des Championnats : BGDC & Smart Cup

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats belges figurent à l'adresse suivante : www.racb.com
De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : « Belgian Open Races »

3.2 Autorité Sportive Nationale :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT
Rue d'Arlon. 53.
B.-1040. BRUXELLES. Belgique

Téléphone : 32(0)2/287.09.11 - Fax : 32(0)2/675.61.19
E mail : sport@racb.com

3.3 Organisateur :

Kronos Events SA



races@kronosevents.be
www.kronosevents.be

+32 81 632 380
+32 81 632 381



Rue des Pieds d'Alouettes, 37
B.- 5100 Naninne - Belgique
Téléphone : 32 (0)81/63.23.80 - Fax : 32 (0)81/40.17.25
E mail : races@kronosevents.be

3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au jeudi 14 mars 2013 à 18.00 heures :
Voir à Organisateur & Direction de course.
Laurent Voogt +32/494-51.70.87
À partir du vendredi 15 mars 2013
15.00 heures : Circuit de Zolder.

3.5 Date et lieu de l'épreuve : 16 mars 2013
Circuit de Zolder - Belgique

3.6 Circuit : Circuit de Zolder – Belgique 4.000,48 m
Sens de la course ; sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement : à rentrer auprès des promoteurs des séries.

3.8 Vérifications sportives : Le samedi 16 mars 2013, voir timing en annexe.

Lieu : Race Control Center, Paddock 2.
Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve.
laurent@kronosevents.be

Attention : les pilotes étrangers détenteurs d'une licence Nationale, doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve. Cette obligation ne doit pas être faite pour les détenteurs d'une licence Internationale.

3.9 Vérifications techniques Le samedi 16 mars 2013, voir timing en annexe.

Lieu : Boxes 1 et 2
Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. laurent@kronosevents.be

3.10 Tableau d'affichage officiel : Secrétariat de la direction de course.

3.11 Briefing : **PREVOIR UN STYLO**



Ils auront lieu au Briefing Room, Escalier Mauve
Le samedi 16 mars à 07h45 pour le BGDC
Le samedi 16 mars à 08h45 pour la Smart Cup

3.12 Podium : la cérémonie de podium est obligatoire pour tous les pilotes étant parmi les 3 premiers des classements.

3.13 Parc fermé

Paddock (lieu à désigner par le chef de file des contrôleurs techniques)

3.14 Durée des courses :

Suivant le timing en annexe. Il est informatif. Si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de l'épreuve.

Article 4. Officiels.

Promoteur du Meeting	Marc Van Dalen	Lic.	3063
	Jean-Pierre Mondron	Lic.	3062
Responsable de la série BGDC	Anick Servais	Lic.	1799

4.1 Direction de course :

Directeur de l'épreuve	Laurent Voogt	Lic.	1426
Adjoint	Eric Parmentier	Lic.	
2408			
Directeur de Course Smart Cup	Laurent Voogt	Lic.	1426
Directeur de Course BGDC	Guy Dupont	Lic.	1993

Directeur de Course adjoint BGDC	Bernard Delvenne	Lic.	2398
----------------------------------	------------------	------	------

<u>4.2 Secrétariat du meeting :</u>	Iwan Delhez	Lic.	2929
BGDC	Genevieve Forthomme	Lic.	TBA

4.3 Commissaires sportifs :

Président du Collège :	-	Lic.	0405
Membres :	Leo Suetens	Lic.	0314
	Théo Mayer	Lic.	0754
	Ludo Peeters	Lic.	0754

4.4 Commissaires techniques :

Chef de file	Alain Marquet	Lic.	2265
--------------	---------------	------	------

4.5 Service Médical :

<u>4.6 Service de chronométrage :</u>	Circuit de Zolder – Eric Beuls		
	RIS Timing – Mickael Goblet	Lic.	2375



<u>4.7 Commissaires de piste :</u>	CNCR		
Chef de file :	Johan Aerts	Lic.	1709
<u>4.8 Commissaires de stands :</u>	CNCS		
Chef de File :	Marcel Van Lembergen	Lic.	0443
<u>4.9 Sécurité :</u>	Circuit de Zolder -Tony Eyckmans	Lic.	2446
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>	André Pousseur	Lic.	2094
	Jean-Marc Plard	Lic.	2756
	Nicolas Dubois (BGDC)	Lic.	3036
	Michel De Ruydts (BGDC)	Lic.	2810
	Françis Van de Kerckhoven	Lic.	3035

Article 5. Timing.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Départs des épreuves. Les procédures seront données lors du briefing.

5.2 Ouverture du paddock. Vendredi 15 mars à partir de 15.00 heures.

Article 6. Assurance. Numéro de la police : 730.091.636. AXA

Le circuit de Zolder a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière.

Article 7. Divers.

7.1 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 60 km/h.

7.2 Pour toutes les séries, le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

7.3 Droit de réclamation : Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €
Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2000 €



-
- 7.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.
- 7.5 A Zolder, les plages horaires MOTORSILENCE (silence moteur) du timing doivent être respectées ; aucun bruit de moteur ne pourra être entendu. Amende 250€.
- 7.6 Les boxes seront disponibles pour les séries. Le prix de location des boxes sera de 60€ pour un box. Les réservations doivent être demandées au circuit de Zolder.

Visa RACB SPORT N° :